

# SENINGHEM/ NIELLES LES BLEQUIN

## JUILLET 2019

### REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS

#### JOURS D'OUVERTURE ET HORAIRES

Le centre de loisirs sans hébergement est ouvert du 8 au 29 juillet 2019 pour les enfants de 3 à 15 ans.

#### Accueil et Remise des enfants aux familles

**SENINGHEM** (salle d'activités et stade municipal)

**NIELLES LES BLEQUIN** (école)

**Le matin :** de 9h00 à 12h

9h15 à 12h15

**L'après-midi :** de 13h30 à 17h.

13h45 à 17h15

• L'enfant est pris en charge par le centre de loisirs à partir de l'instant où:

- le(s) parent(s) ou la personne qui accompagne l'enfant le remet à un(e) animateur (trice) en transmettant toute information nécessaire au bon fonctionnement de la journée et les précisions concernant la reprise de l'enfant ce jour ;

- dès sa présentation à un (e) animateur (trice) de son groupe pour l'enfant venant seul au centre de loisirs.

-Il prend place à bord d'une navette.

• En fin de matinée ou d'après-midi, la prise en charge par le centre de loisirs s'arrête :

- à la remise de l'enfant par un (e) animateur (trice) du groupe aux parents ou exclusivement à toute personne nommément désignée par eux sur la fiche de liaison ;

- au départ « seul » de l'enfant à un horaire déterminé après accord écrit des parents.

-à la sortie de la navette

#### Pas de cantine le midi :

Les enfants pourront éventuellement prendre un pique-nique où ils seront pris en charge par un animateur. Un réfrigérateur est mis à disposition des enfants ainsi qu'un micro-onde.

#### RESPECT DES HORAIRES

L'animateur n'est pas habilité à assurer l'accueil des enfants en dehors des heures d'ouverture et les familles doivent respecter scrupuleusement ces horaires. En cas d'empêchement les parents sont tenus d'appeler le centre de Loisirs au :

**03.91.92.22.47 (Seninghem) ou 03.21.95.39.08 (Nielles)**

#### ASSURANCES

Les parents doivent souscrire une assurance garantissant d'une part, les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile), d'autre part, les dommages qu'il pourrait subir (individuelle accidents corporels).

## **LA VIE COLLECTIVE**

- Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe éducative.
  - Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.
  - Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations.
  - Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective du centre de loisirs, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation.
  - Si le comportement persiste, une exclusion d'abord temporaire, voir définitive après nouvel essai, pourra être décidée par la Directrice.
- permettre aux enfants de prendre des initiatives, de s'exprimer en public.

## **GARDERIE :**

La garderie est ouverte de 8h à 9h et de 14h à 17h. Pour une bonne organisation, nous vous demandons de remplir la fiche d'inscription « garderie ».

## **LES CONDITIONS D'ADMISSION AU CENTRE :**

-Age de l'enfant : entre 3 et 15 ans

-L'enfant ne doit pas être malade

-Le personnel est autorisé à administrer des médicaments aux enfants uniquement sur présentation d'une ordonnance.

-Le port des bijoux et objets de valeur se fait sous la responsabilité des parents. Le centre décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

-Fournir une tenue vestimentaire de rechange pour les petits. L'enfant peut apporter son « doudou » pour la sieste.

Un exemplaire du présent règlement sera remis à chaque famille.

Fait à Seninghem le .....

Les Maires

C.TELLIER/ B WALLET

Ayant pris connaissance du fonctionnement du Centre,  
je soussigné(e).....

Responsable légal de l'enfant :

.....

- Autorise mon enfant à participer aux différentes activités organisées par le Centre de Loisirs.
- Décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant la venue et après le départ du Centre de Loisirs.
- Autorise, en cas d'urgence, la Directrice du Centre de Loisirs à faire pratiquer les interventions chirurgicales et à faire prescrire tout traitement nécessaire à l'état de santé de mes enfants.
- M'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés par les organisateurs en raison des soins engagés.
- Autorise l'équipe de Direction à transporter mon enfant si nécessaire.
- Autorise à reproduire des photos de mon enfant dans le cadre des activités du Centre et pour la presse.
- Certifie exact les renseignements portés sur la présente fiche.

Lu et Approuvé

Fait à.....le.....

Signature du Responsable